

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **mardi 7 avril 2015, à 20 h 30**, au 405, rue Taché, Ville de Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande vise à rendre conforme une enseigne lumineuse existante située à une distance de 3,65 mètres d'une zone résidentielle RA contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit qu'aucune enseigne lumineuse n'est autorisée à moins de 6 mètres d'une limite de zone résidentielle RA ou RB.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné** : 735, rue Taché

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2015.

---

Me Louise St-Pierre, o.m.a.  
greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 mars 2015 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 12 mars 2015.

---

Me Louise St-Pierre, o.m.a.  
greffière